

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 25 Février 2025
Convocation du 18 Février 2025

N° 2025_02_013

Objet : Déchets – Attribution du marché de colonnes aériennes

Le 25 février 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à CHAUZON, salle polyvalente, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, , Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Marianne PAILLERON, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Yves RIEU, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Carole VANESSE, Nathalie VOLLE, Pascal RIEUBON (suppléant de Jean-Claude BACCONNIER)

Absents : Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Jacques MARRON

Pouvoirs : Richard ALZAS à René UGHETTO, Sylvie CHEYREZY à Luc PICHON, Sylvie EBERLAND à Vincent CERVINO, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Simone MESSAOUDI à Guy CLEMENT, Françoise PLANTEVIN à Max DIVOL

Secrétaire de Séance : Claude BENAHMED

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 31
Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 37
Vote contre : pour : 37 abstention :

Jean-Claude DELON, Vice-Président en charge des déchets rappelle que le précédent marché étant arrivé à échéance au mois de mars 2024, une nouvelle procédure d'appel d'offres a été lancée pour la fourniture de colonnes aériennes pour les déchets.

Objet du nouveau marché : Fourniture de colonnes aériennes et de pièces détachées

Accord cadre à bons de commande passé en Appel d'Offres Ouvert (art R.2124-2 du Code de la Commande Publique).

Durée du marché : Le marché est conclu pour une durée de 3 ans + 1 année optionnelle.

Date limite de réception des offres : 06 janvier 2025

Date de la Commission d'Appel d'Offres : 25 février 2025

Nombre et liste des candidats ayant remis une offre : 3

COMPOECO – 65 000 TARBES

ASTECH – 68 190 ENSISHEIM

UTPM – 02 380 COUCY LE CHATEAU

L'article L1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la désignation des titulaires des marchés publics passés en procédure formalisée est du ressort d'une commission d'appel d'offres, pour lesquels elle a un rôle décisionnel.

Ainsi, lors de sa séance du 25 février 2025, la CAO a procédé comme suit à la désignation du titulaire du marché.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

1 – Note technique : 55 %

2 – Prix des prestations : 45 %

SLOW

Notes pondérées pour les offres des candidats :

Candidats	Note sur 10	Classement
COMPOECO	7.90 / 10	2
ASTECH	8.43 / 10	1
UTPM	7.78 / 10	3

Attribution par la CAO :

Compte tenu de l'analyse des critères énoncés dans le règlement de consultation, la CAO propose de retenir l'offre de la société ASTECH.

**Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,**

Approuve la décision de la CAO

Autorise le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution du marché

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire

Claude BENAHMED